

Thermor 

EXTENSION DE GARANTIE 10 ANS

Le confort passe aussi
par la tranquillité d'esprit



www.thermor.fr



THERMOR VOUS OFFRE LA TRANQUILLITÉ



TRANQUILLITÉ

Vos pompes à chaleur garanties pendant 10 ans.



ÉCONOMIES

En cas de problème, vous n'avez aucun frais à engager sur la période garantie (hors frais de main-d'œuvre).



CONFIANCE ET FIABILITÉ

Un engagement fort sur une longue période, gage de la fiabilité de nos pompes à chaleur.



UN SAV THERMOR RECONNU

Grâce au SAV Thermor, obtenez une solution rapidement.



CACHET INSTALLATEUR *

* Extension de garantie 10 ans réservée aux installateurs spécialistes PAC et stations SAV.

ZAC DES PORTES DU LOIRET
343 RUE MARYSE HILSZ
45770 SARAN

www.thermor-pro.fr | www.thermor.fr



Thermor